

# Atelier Relation Fournisseur

## - Salle Pradel -



Alliade Habitat 

Groupe ActionLogement

# Thématique 1 : L'Allotissement

Aujourd'hui, le code de la commande publique oblige Alliade Habitat à allotir ses marchés.

Soucieux de la relation prestataire/donneur d'ordre, nous nous devons d'optimiser notre allotissement afin de prendre en compte de nouveaux critères (géographique, environnementaux, humain, économique)

# Thématique 1 : L'Allotissement

## Echanges

1/ Pour vous, quel type d'allotissement est le plus avantageux pour une entreprise ?

2/ Pour vous, l'attractivité d'un lot se fait d'un point de vue :

- ✓ Financier
- ✓ Géographique
- ✓ Autres

3/ Pour sa consultation Alliade Habitat envisage de limiter le nombre de lots attribués par prestataire, cette option est elle pour vous une bonne chose ?

- La PME et les Grandes Entreprises
- Les avantages pour Alliade Habitat

4/ L'Allotissement peut il être un frein pour les associations intermédiaires et les entreprises d'insertion ? Si oui, quelle(s) solution(s) pouvons nous mettre en place ?

## Thématique 2 : La mise en place du contrat

La mise en place du contrat est souvent un moment délicat aussi bien pour le prestataire que pour le donneur d'ordre.

Entre la reprise et/ou la mise en place du personnel, il y a une nécessité de continuité des prestations, nous souhaitons faciliter cette transition.

1/ Pour vous, quelle est la durée idéale entre la notification d'un marché et le début des prestations ?

2/ L'article VII de la convention collective des entreprises de propreté :

- ✓ La reprise du personnel doit-elle se gérer uniquement entre l'entreprise entrante et sortante ? Ou avec le donneur d'ordre, en tant que médiateur ?
- ✓ Comment pensez-vous qu'il faille garantir le respect du salarié lors de ce transfert ?
- ✓ Selon vous, la récupération d'un salarié en insertion peut elle être un avantage lors de la reprise d'un chantier ?

# Thématique 2 : La mise en place du contrat

## Echanges

Pour la passation de bon de commande, Alliade Habitat souhaite faciliter l'application de l'Article VII.

Avez-vous des suggestions/conseils sur les outils à mettre en place pour y arriver ?  
(exemple : demander les informations de façon périodique aux prestataires en place)



## Thématique 3 : le non respect des clauses contractuelles

Pendant la durée du contrat Alliade Habitat accompagne ses prestataires.

Pour cela nous mettons en place un système de *fiches anomalies* et de *fiches actions progrès* ayant pour but d'alerter les prestataires sur le non respect des clauses contractuelles sans forcément passer par des pénalités.

Dans le cas où des pénalités seraient appliquées :

1/ Le montant de nos pénalités vous freine-t-il pour répondre à nos consultations ?

2/ En tant que prestataire vous préférez recevoir une pénalité ou réintervenir dans la journée pour faire ou compléter votre prestation ?

3/ Suite à plusieurs pénalités, le donneur d'ordre est amené à résilier le contrat, pour vous c'est dû à :

- ✓ Un mauvais calibrage lors de la remise des offres
- ✓ Une mauvaise interprétation des attentes du donneur d'ordre (respect CCTP)
- ✓ Un donneur d'ordre trop exigeant
- ✓ Autres raisons

# MERCI DE VOTRE PARTICIPATION

**Alliade Habitat**   
Groupe ActionLogement

Siège social : 169-173 Avenue Jean Jaures – 69007 Lyon – Tél : 04 72 89 22 22